

Présentation et fonctionnement de la Cellule Fédérale de Veille contre les Violences Sexistes et Sexuelles (CFVSS)

Objectifs de la CFVVSS

Dans le cadre de la lutte pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences sexistes et sexuelles et de toutes formes de discrimination basée sur le genre, la FERC se dote d'une cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles. Elle est mise en place pour prévenir et empêcher que ces violences se produisent et protéger les victimes.

Sans prérogative statutaire de sanction, elle conseille et accompagne la direction de la fédération et/ou de ses composantes afin que ces dernières prennent leurs responsabilités et sanctionnent les agresseur·ses le cas échéant. La cellule est composée de 10 membres mandatées par leur organisation et validé·es par la commission exécutive fédérale. Ils·elles ne peuvent pas appartenir à la direction de la FERC.

Fonctionnement de la CVVSS

La cellule peut être saisie par une victime, une organisation ou un·e témoin·e avec l'accord de la victime. Elle se réunit pour décider si elle s'estime compétente pour instruire chaque dossier présenté. Quand c'est le cas, la cellule décide de la composition parmi ses membres de 2 collectifs.

Le Collectif "recueil de la parole des victimes et accompagnement" est choisi par la victime parmi la cellule et la suit tout au long du processus. Il·elle est formé·e à l'écoute et la prise en charge ; la victime est entendue, protégée, le·la mis·e en cause peut être suspendu·e à titre conservatoire. La cellule respecte la présomption de sincérité.

Le collectif "recueil d'informations" a pour fonction de collecter des éléments afin de permettre à la direction de l'organisation de prendre des décisions. La cellule dans son ensemble émet des préconisations après avoir entendu le-la mis-e en cause et les témoins.

Suites données

La cellule n'ayant aucun pouvoir de sanction, elle présente pour chaque dossier étudié ses éléments au bureau fédéral auquel elle propose des préconisations. Le bureau fédéral informe la CEF qui peut décider de mesures conservatoires pouvant aller jusqu'au retrait des mandats et des responsabilités d'élu·es au sein de la FERC. La FERC informe le(s) syndicat(s) ou organisations fédérées concernées de la situation.

Contacter la CFVVSS : <u>cellule-vss-ferc@ferc-cgt.org</u>

Les 10 membres de la CFVVSS

NOM	Prénom	Organisation fédérée
CASTELLANI-LABRANCHE (Pilote)	Nadine	CGT Éduc'action (13)
ARNAUD	Aurélie	CGT Éduc'action (30)
BORNE	Camille	CGT FERC-Sup (69)
DANINO	Barbara	CGT-EP (13)
DELABRUSSE	Jean	SNPJS-CGT (75)
GAUDEL	Malika	CGT Éduc'action (35)
MARCHAND	Lucas	CGT Éduc'action (93)
NAVAILH-HAMZA	Amal	CGT Éduc'action (92)
PIQUET	Éloise	SNCA-CGT (49)
VUILLET	Isabelle	CGT Éduc'action (01)